

Programme de propagation personnalisé

Définition: Un viticulteur et/ou une établissement vinicole faisant appel aux services d'une pépinière pour propager un nombre spécifique de vignes à partir d'une section de leur propre vignoble (bloc de multiplication), puis achetant les vignes résultantes pour leur propre usage.

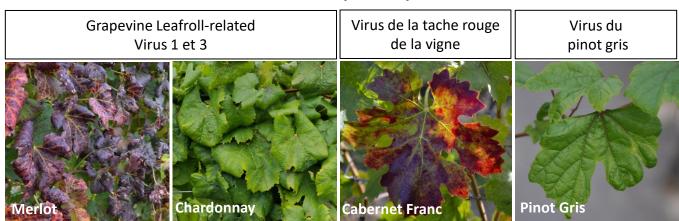
Pourquoi planter des vignes saines (exemptes de virus)?

- La vigne saine, exempte de virus est un élément clé pour la production de vin de haute qualité et nécessaire afin que le secteur canadien du raisin et du vin soit compétitif et durable.
- Les virus de la vigne et d'autres agents pathogènes sont devenus une menace sérieuse pour la santé et la qualité des vignes en retardant la maturité, en réduisant les solides solubles (sucre), en augmentant les acides et en réduisant le rendement pour les producteurs et les établissements vinicoles.
- Les virus de la vigne se propagent le plus souvent à partir d'une vigne infectée à travers le matériel de plantation. Certains virus vont rapidement se multiplier et se propager dans les champs des producteurs, si des vecteurs sont présents.

Fonctionnement du programme:

- 1. La pépinière et le vigneron (ou établissement vinicole) doivent tous deux avoir un contrat signé avec le CGCN-RCCV.
- Les échantillons de vigne seront récoltés par le producteur / établissement vinicole ou par un tiers agréé CGCN-RCCV et cartographiés pour la traçabilité (pour pouvoir éliminer les positifs) (voir l'annexe 4 de la <u>Code d'usages CGCN-RCCV Programme de vérification provisoire</u>).
- 3. Des échantillons composites (5 plantes par échantillon) seront testés pour **quatre virus préoccupants*** dans un laboratoire approuvé par le CGCN-RCCV.
- 4. Les coûts de la collecte d'échantillons et des tests de virus sont partagés à 50/50 entre le producteur / établissement vinicole et le CGCN-RCCV dans le cadre du programme Agri-assurance du partenariat canadien pour l'agriculture, une initiative fédérale-provinciale-territoriale.
- 5. La pépinière remet un prélèvement par vigne (0,10\$) au CGCN-RCCV sur chaque vigne vendue au viticulteur / établissement vinicole.
- 6. La propagation sur mesure pour les viticulteurs / établissements vinicoles est disponible sur la base du premier arrivé, premier servi. Contactez Ethan Churchill pour vous inscrire: ethan@cgcn-rccv.ca ou (905) 688-0990 x222.

*Quatre virus préoccupants



Photos: Sudarsana Poojari, CCOVI, Université Brock, Ontario.

Pour plus d'information, visitez le site web <u>www.cgcn-rccv.ca/site/grapevine-certification-interim</u>



